



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 décembre 2022

VIGILANCE MÉTÉO NEIGE ET VERGLAS

TRANSPORTS SCOLAIRES SUSPENDUS CE MERCREDI 14 DÉCEMBRE

Météo France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange pour risque de neige-verglas à partir de ce soir minuit.

Des pluies verglaçantes sont attendues dans la nuit de mardi 13 décembre à mercredi 14 décembre sur le département.

En raison de ces conditions météorologiques, Pierre-André Durand, préfet de la Seine-Maritime, suspend, par arrêté du 13 décembre 2022, la circulation des transports scolaires durant la journée de mercredi 14 décembre, sur l'ensemble du département.

Les établissements scolaires demeureront ouverts pour les élèves qui ont habituellement cours le mercredi et qui pourront se rendre dans leur établissement scolaire de manière sécurisée.

MISE À L'ABRI DES PERSONNES VULNÉRABLES

Par ailleurs, depuis la semaine dernière et le début de cet épisode de froid, le préfet de la Seine-Maritime mobilise les partenaires de la veille sociale et les responsables des structures pour proposer des solutions d'hébergement supplémentaires aux personnes vulnérables.

Ainsi, des places d'hébergement supplémentaires sont ouvertes depuis vendredi 9 décembre et jusqu'à jeudi 14 décembre. Ce dispositif pourra être prolongé si les températures actuelles se poursuivaient au-delà de cette date.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

1/2

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

À Rouen :

- Ouverture du **gymnase Catherine-Graindor**, pour l'accueil des hommes isolés.
- Ouverture du site **Colette-Yver** pour les femmes, familles et enfants. Ce dispositif restera ouvert jusqu'au 31 mars 2023.

Au Havre :

- Ouverture du **gymnase Jacques-Monod**, pour les personnes isolées.

Sur l'ensemble des territoires :

- En fonction du niveau d'occupation des dispositifs, des places hôtelières supplémentaires pourront également être mobilisées durant cette période, sur le territoire de Rouen, Le Havre, Dieppe, Elbeuf et Fécamp.

Les équipes de la veille sociale (SIAO, accueils de jour, équipes mobiles, associations caritatives...) repèrent et orientent vers l'accueil téléphonique du 115 les personnes susceptibles de bénéficier de ces dispositifs.

Vigilance orange : les bonnes pratiques

Le département étant placé en vigilance orange neige-verglas, il est recommandé à tous de respecter les consignes suivantes :

- Limitez vos déplacements ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé (<https://www.bison-fute.gouv.fr/france,10526.html>) ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige le cas échéant et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

2/2

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex